



Pour le social, la santé et les services publics : IL EST TEMPS DE LUTTER !

Rejoignez-nous à la grande manifestation nationale en **front commun syndical** ce 7 novembre !

Faites grève, manifestez !

Rendez-vous :

7 novembre 2024 - 9h30 à la CGSP Bxl, 20 Bld Emile Jacqmain

- 10h30 à la Gare du Nord

Pourquoi ?

Nos conditions de travail dans nos institutions (Hôpitaux, Maisons de repos, Crèches, CPAS, Communes, ...) sont devenues pour beaucoup d'entre-nous insupportables !

Management autoritaire, manque de personnel récurrent, stress et pression au travail, privatisations,

...

Cela doit s'arrêter !

Pourtant, les partis qui se préparent à former un nouveau gouvernement fédéral, ont donné le ton : **nouvelle cure d'austérité** pour les travailleur.euse.s et les plus précaires **avec entre autres :**

* L'augmentation de la TVA de 6 % à 9 % sur les produits de première nécessité (nourriture, médicaments,...).

* Attaques et limitation de l'index (c'est bien connu, on gagne trop !).

* La fin des sur-salaires pour les prestations de nuit entre 20h et 00h.

... **la liste des horreurs** est beaucoup trop longue ...

Mobilisons-nous :

* Parce que toute la population a le **droit d'être aidée et soignée** dans de bonnes conditions !

* Parce que le personnel doit pouvoir aider et soigner avec **du temps et des conditions de travail décentes** !

* Pour le **refinancement massif** des services publics sociaux et de la santé !

* Pour la **réduction collective du temps de travail** sans perte de salaire et avec embauches compensatoires !

* Pour obtenir **le retrait de toutes les mesures antisociales** que prévoit l'Arizona !



La "super note" de De Wever est un ramassis de mesures anti-sociales ! Tous les efforts pèsent sur le travail pendant que le capital reste épargné ! Pour la FGTB, il s'agirait de la plus grande régression sociale depuis 80 ans !

Ce recul est clair en termes de conditions de travail, de temps de travail, d'augmentation des salaires et de pouvoir d'achat, de droits collectifs, de protection sociale et de services publics. Le bond en arrière est sans précédent. Le MR se présentait comme le parti « qui défend le travail », la N-VA comme le parti qui garantit le Bien-Etre. **Les masques tombent.**

Concernant les salaires, on notera la manipulation du mécanisme d'indexation des salaires et le maintien de la loi sur la norme salariale. Par ailleurs, on reprendrait d'une main (via l'augmentation de la TVA de 6% à 9% et la suppression du quotient conjugal) ce qu'on donnerait éventuellement de l'autre. Le quotient conjugal représente une perte minimum mensuelle de 250 € en moyenne, pour un demi-million de ménages en Belgique. Si la note devait être appliquée telle quelle, une grande majorité de femmes n'aurait plus accès à la pension minimum à cause des nouvelles conditions de carrière.

À cela s'ajoutent : la fin de la durée minimum de travail, la suppression de l'interdiction de travail le dimanche et les jours fériés, la suppression de l'interdiction du travail de nuit dans tous les secteurs. Et cerise sur le gâteau, les heures de nuit (qui donnent droit à un sursalaire) compteraient à partir de minuit et non plus de 20h. **En résumé, travailler plus pour gagner moins. Bienvenue au 19ème siècle.**

Les grosses fortunes et les grandes entreprises s'en sortent haut la main.

La classe moyenne et les travailleurs en général paieraient très cher ce projet.

Rejoins-nous en nombre ce 7 novembre 2024 à 9h30 à la CGSP, Bld Emile Jacqmain 20

La liste des horreurs

● Hausse des taux de TVA à 6% à 9%	● Activation de l'indemnité de licenciement
● Limitation du chômage à 2 ans	● Révision de la loi Renault
● Durcissement du droit au salaire garanti en cas de maladie	● Réintroduction du jour de carence
● Réforme du système d'indexation	● Opt-out des entreprises sur les conventions collectives
● Fin des RCC (prévisions)	● Réforme de l'indice santé
● Augmentation des flexi-jobs	● Faciliter l'octroi d'actions aux travailleurs avec des représentants dans les CA
● Suppression de la durée du travail	● Limitation de l'indexation en cas d'inflation élevée
● 360 heures supplémentaires	● Personnalité juridique des syndicats
● Mise sous pression des malades	● Fin du paiement des allocations de chômage par les syndicats
● Suppression de l'interdiction du travail du dimanche et jours fériés	● Révision des conditions d'emploi convenable
● Malus pension	● Révision des différentes formes de disponibilité
● Réduction des périodes assimilées	● Réduction de la protection des délégués à 6 mois
● Restriction de l'accès à la pension minimum	● Disparition de la cotisation spéciale de sécurité sociale
● Plafonnement des avantages sociaux	● Simplification de « l'économie collaborative » (travailleurs de plateformes)
● Limitation de la croissance des allocations	● Suppression de la réduction d'impôt pour allocations de chômage
● Restriction de l'accès à la Grapa	● Crédits d'impôts supprimés
● Restriction de l'accès à la pension de survie	● Imposition du revenu d'intégration
● Disparition de la pension de ménage	● Suppression du quotient conjugal
● « Panier » des systèmes de crédit-temps	● Suppression des limites fiscales pour le travail étudiant
● Révision du travail de nuit	